

PROJET AGRICOLE DE TERRITOIRE

SEVRE NIORTAISE
MARAIS POITEVIN



Un système coopératif unique en France pour mutualiser la bonne gestion des prélèvements d'irrigation.

Parce que l'eau est un bien commun et une ressource vitale pour l'homme, la vie économique et les milieux aquatiques, la Société coopérative anonyme de l'eau des Deux-Sèvres s'est engagée, depuis 2011, dans le portage des projets de stockage sur le département des Deux-Sèvres.

Chaque projet s'intègre dans un **contrat de territoire** et concerne les bassins de la Sèvre Niortaise, de la Boutonne et du Thouet.

Il s'agit ainsi de répondre à un **objectif réglementaire et environnemental**, le retour à l'équilibre quantitatif des milieux naturels, tout en maintenant l'activité économique agricole, créatrice d'emploi, et en pérennisant les exploitations.

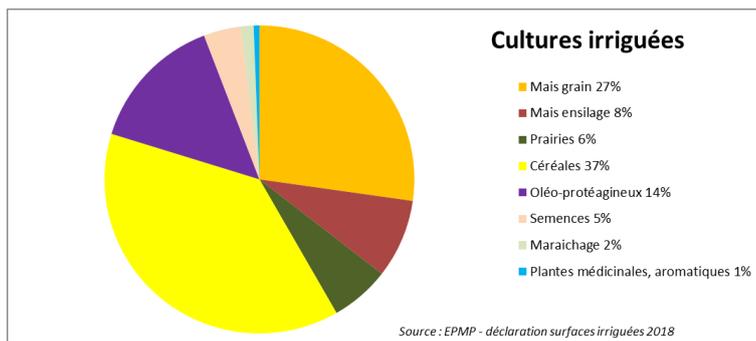
La coopérative répond à ces objectifs à travers un système mutualisé et collectif permettant une meilleure gestion et répartition des volumes attribués aux agriculteurs.



Les exploitations irrigantes

Elles exploitent 30 % de la superficie du bassin Sèvre Niortaise Marais Poitevin dont 1/3 est irrigué en moyenne chaque année.

Assolement irrigué :



La sole en maïs irrigué a diminué de moitié en 10 ans, remplacée par des céréales irriguées au printemps et des cultures de diversification (protéagineux, semences, maraichage, céréales diverses...)

Elevage : 55 % des exploitations irrigantes ont une activité d'élevage.

Bio : 6.4 % des cultures des exploitations irrigantes sont en bio contre 4.7 % pour les autres exploitations du bassin. Les principales cultures sont les légumineuses-protéagineux, les céréales et le maïs.

Demain... relever le triple défi :



Qualité et quantité des milieux aquatiques



Biodiversité



Changement climatique

Le projet de stockage d'eau du territoire

Pour une gestion

Face à la baisse de la population agricole et de sa main d'œuvre accélérées par la mise en concurrence mondiale et européenne des principales productions locales, ce projet est une réponse à l'agrandissement des exploitations céréalières, la simplification-extensification des assolements et donc l'érosion de la biodiversité

▲ Un projet facteur de dynamisme économique

Des exploitations qui peuvent irriguer leur culture en toute sécurité :

- se transmettent plus facilement en favorisant l'installation
- permettent le développement des filières locales à forte valeur ajoutée, pourvoyeuse d'emplois dans tous les maillons de la filière et du bassin de vie.
- freinent l'agrandissement des exploitations avec une extensification des zones céréalières
- emploient 2 fois plus de main d'œuvre que les autres exploitations et génèrent 1.5 emplois indirects



Avec le stockage d'eau, les filières locales vont se conforter et se développer ! Ainsi, poursuite du développement des protéagineux dont ceux pour l'alimentation humaine, du maraichage, du lin non textile, du blé dur, des fruits à coques, des semences.

L'agriculture biologique déjà présente chez les exploitations irrigantes du territoire pourra ainsi s'étendre grâce à l'apport d'eau sécurisé.



1200 emplois pérennes non délocalisables
4 à 5 millions d'euros/an de valeur ajoutée
supplémentaire pour le territoire

de la Sèvre Niortaise Marais Poitevin

de l'eau durable

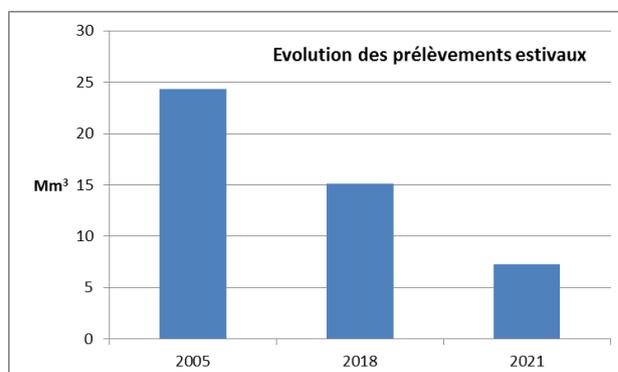
Un projet qui préserve l'environnement

➤ Avec le stockage d'eau réalisé l'hiver qui représente 1% des précipitations hivernales, **les prélèvements d'eau en été** dans les nappes et rivières en 2021 auront **diminués de 70 %** depuis 2005.

➤ L'irrigation des cultures permet d'accroître la surface racinaire ce qui accroît l'accès de la plante aux engrais notamment azotés qui ne se retrouveront pas dans la nappe. Elle permet également une meilleure efficacité des engrais qui sont plus facilement assimilables sur sol humide.

➤ L'irrigation permet d'intégrer de nombreuses cultures pour allonger les rotations et diminuer la pression des traitements.

➤ L'irrigation permet aussi de sécuriser les fourrages et de maintenir les exploitations d'élevage en place notamment les élevages bovins et donc les prairies, gage de bonne qualité des eaux.



Un projet transparent

➤ Des indicateurs de niveaux d'eau conditionnent le remplissage et font l'objet de suivis réguliers et diffusés.

➤ L'impact sur le milieu sera mesuré chaque année et fera l'objet de restitution à l'ensemble des acteurs du territoire

➤ Les pratiques et les surfaces irriguées feront l'objet d'un observatoire des assolements cartographiés dont les éléments seront également restitués aux acteurs du territoire.

➤ L'ensemble des prélèvements sont répartis par l'Etablissement Public du Marais Poitevin, garant d'une démarche collective et mutualisée qui respecte les milieux.



Le territoire demain sans le stockage d'eau

Sans la création de stockage d'eau hivernal, les volumes d'irrigation disponibles se réduisent au volume prélevable de 7.3 Mm³, ce qui conduira de nombreuses exploitations à arrêter l'irrigation compte tenu des charges inhérentes (main d'œuvre, matériel, énergie..) qui ne seront plus en adéquation avec le revenu.

Compte tenu de l'évolution de la population agricole du bassin, plus de la moitié est en âge de partir à la retraite dans les 10 prochaines années, l'agrandissement des exploitations se poursuivra à un rythme soutenu avec les conséquences que l'on voit déjà à l'œuvre :

- ✓ **Moins d'exploitations**
- ✓ **Des surfaces cérésières plus grandes avec augmentation du système en sec Blé / Colza / Maïs**
- ✓ **L'augmentation des surfaces par exploitation entraîne la disparition des haies**
- ✓ **Diminution voire disparition de l'élevage**
- ✓ **Frein au développement de l'agriculture biologique**
- ✓ **Erosion de la biodiversité**



*Pour une gestion de l'eau durable au bénéfice
du territoire et des générations futures*

